



Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : autorisation@ecrins-parcnational.fr

Demandeur (société hélicoptère)	SAF Huez, M. Gilles SARRET	04.76.80.65.49 / 06.08.30.38.90
Aéronef (type couleur immatriculation)	b3 rouge FGZSH	
Bénéficiaire (nom + téléphone)	refuge de l'aigle	

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
12 08 16	pied du col	ref de l'aigle	1			dépannage denrée alimentaire pour week end du 15 08 16

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) : <div style="border: 1px solid black; height: 150px; width: 100%;"></div>	Autorisation <input checked="" type="checkbox"/> accordée <input type="checkbox"/> refusée N° 449 / 2016 à Gap, le 11 / 08 / 2016 Le Directeur, <i>par intérim</i> Le directeur par intérim,  Thierry DURAND <i>Copie Briangonnais</i>
<input type="checkbox"/> Compte rendu obligatoire par email (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés	
<small>Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national</small>	